

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 52 (1990)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** SVLT ASETA

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Tarifs indicatifs 1990

**à l'intention des groupements régionaux d'entrepreneurs salariés des sections ASETA**

Les prix indicatifs sont établis sur la base des données «Frais pour machines 1990» de la FAT, Station féd. de recherches et d'économie d'entreprise et de génie rural à Tänikon. Ils peuvent être adaptés aux conditions régionales. Les prix comprennent les frais de tracteur et frais personnels bruts par heure de Fr. 28.-.

<b>1. Récolte des céréales</b>		Fr./a	<b>5. Pressage de bottes et de balles</b>	Fr./pièce
a)	Froment, orge, avoine, seigle, triticale	4.20	a) Pressage de bottes dans le champ (ficelle incluse)	-.75
b)	Colza (colza et trèfle ramassage-battage), épautre	4.30	b) Pressage de bottes depuis le tas (ficelle incluse)	1.-
c)	Dispositif de coupe pour le colza: prolongation de la table	.50	c) Petites balles rondes (env. 200 kg de paille) supplément pour filet	9.70 2.-
d)	Déchiquetage de la paille de blé avec déchiqueteuse montée	.70	d) Grandes balles rondes (env. 400 kg de paille) supplément pour filet	17.- 3.-
e)	Moissonage-battage (sur parcelles dès 18% d'inclinaison)	5.20	e) Balles à ensiler, rondes	16.-
f)	Fèveroles, soja, pois (selon les conditions de récolte jusqu'à 50% de supplément)	5.40	f) Balles à ensiler, enrubannage avec feuille	16.-
			g) Ensilage en sacs 120 cm Ø	12.-
<b>2. Récolte du maïs</b>		Fr./a	<b>6. Travaux au sol</b>	Fr./a
a)	Maïs-grain	5.10	a) Charrue à 2 ou 3 socs	2.80
b)	Maïs-grain y compris le déchiquetage de la paille	5.50	b) Herse à dents, par passage	-.65
c)	Corn-Cob-Mix (CCM) déchiquetage de la paille compris	5.70	c) Rotovateur, par passage	2.-
d)	Cueilleur d'épis porté	5.20	d) Herse rotative, par passage	2.-
e)	Moulin CCM, auxiliaire compris	2.70	<b>7. Semis</b>	
f)	Hacheuse à maïs tractée	5.70	a) Semoir monograine à betteraves	1.40
g)	Hacheuse à maïs automotr. à plusieurs rangs	6.10	b) Semoir monograine à maïs	1.10
h)	3 remorques pour fourrage haché et ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)	2.90	c) Epandeur d'engrais granulé porté	-.30
i)	Travail de hachage, service complet jusqu'au silo	10.80	d) Semoir en lignes	1.-
			e) Herser et semer en même temps	2.60
<b>3. Récolte d'herbe</b>		Fr./h	<b>8. Fumure</b>	Fr./a
a)	Hacheuse automotrice par h d'actionnement de l'agrégat (200 kW)	450.-	a) Fumure avec épandeur d'engrais centrifuge	-.50
b)	2 remoques à fourrage haché et ventilateur souffl. à entraînement (sans auxiliaire)	180.-	b) Distributeur d'engrais en lignes pour outils de binage	-.30
<b>4. Récolte de betteraves sucrières et fourragères</b>		Fr./a	<b>9. Traitement chimique</b>	Fr./a
a)	Récolteuse de betteraves avec trémies à un rang sans ramassage des feuilles	9.-	a) Pulvérisation	-.75
b)	Récolteuse de betteraves avec trémies à plus. rangs avec ramassage des feuilles	10.50	b) Distributeur d'engrais en lignes pour outils de binage	-.60
c)	Récolteuse de carottes avec trémies à plus. rangs sans ramassage des feuilles	9.-	<b>10. Binage</b>	
			a) Bineuse en pied-de-biche pour betteraves*	1.40
			b) Bineuse en pied-de-biche pour maïs*	-.90
			c) Bineuse étoilée pour maïs	-.90
			d) Herse étrillée	-.55

\* ) Personnel exclue

**Supplément:** pour de petites parcelles, informes ou très envahies par les mauvaises herbes, il sera calculé un supplément de 10 à 20%. Le travail supplémentaire occasionné par la récolte des céréales couchées (dû à la grêle, à la fumure, etc.) ou les frais supplémentaires en raison des circonstances particulièrement difficiles, seront facturés.

## Tarifs indicatifs 1990

### Remarques

Comme chaque année, nous publions dans «Technique Agricole» no 6 les tarifs indicatifs, basés sur les tarifs émis par la FAT, discutés par de la Commission Technique 2 de l'ASETA. L'adaptation de ceux-ci sera faite selon les conditions régionales. Les prix comprennent le salaire pour le travail et les frais de machines.

Comparativement à l'an dernier, les tarifs ont subi une hausse moyenne de 10%. Cette mesure a rencontré tout, sauf l'unanimité lors de la conférence des entrepreneurs; de plus, elle est ressentie comme une contradiction de la part du «consommateur», surtout en considération du profit stagnant, voire régressif des produits agricoles. On ne peut certes pas ignorer l'augmentation, intervenue auprès de tous les travaux, du salaire horaire qui s'élève de Fr. 18.- à Fr. 28.- (consulter à ce sujet le rapport FAT no 374 «Frais occasionnés par les machines»). En effet, il faut souligner qu'il ne s'agit pas seulement de salaires nets: les prestations sociales sont aussi comprises.

Par rapport à l'an dernier, les changements suivants sont apparus: les coûts pour l'utilisation d'une hacheuse automotrice comportent une augmentation massive de Fr. 100.- par heure. Pour la récolte de betteraves sucrières ou fourragères, on constate une différence de prix de Fr. 1.50 par are qui varie si le ramassage du feuillage est compris ou non. De plus, pour la première fois, des tarifs sont cités pour les systèmes de récolte sur plusieurs rangs. Le pressage de balles ron-



*Les heures d'utilisation d'une machine sont déterminantes dans le calcul des pertes et profits.*

des quant à lui n'a subi aucune augmentation; son prix est devenu intéressant en le comparant au pressage traditionnel. Des tarifs sont également indiqués pour l'ensilage et l'enrubannage des balles.

\* \* \*

Les points de vue entre celui qui offre ses services et celui qui les requiert (agriculteur) ne sont pas toujours très clairs: ils vont du professionnel au propriétaire d'une seule machine avec laquelle il se loue. Cependant, il est indispensable que l'exécution de ces travaux soient facturée sur la base de calculs réels (même si l'ont doit compter avec de fortes hausses). Ces tarifs sont néanmoins des paramètres décisifs (salaires, rendement, durée de l'amortissement, échéance des réparations) bien que soumis à des fluctuations. Apparemment, ces fluctuations favoriseront à

l'avenir celui qui fera exécuter des travaux salariés. Une forte densité de machines trop peu utilisées est le principal argument parlant en cette faveur.

Zw.

### Liste des annonceurs

Agro & Co AG, Zuchwil	2, 19
Blaser + Co AG, Hasle	couv. 2
Bucher Guyer AG, Niederweningen	couv. 3
Garage Corbaz, Bettens	19
Erag, Arnegg	2, 13, 19
Favre, Payerne	2, 19
Gehrig AG, Ballwil	couv. 4
Optimatk AG, Rorschach	2
Rapid AG, Dietikon	1
Gebr. Schaad, Subingen	32
Siegfried AG, Zofingen	20
Stallag, Stansstad	32
Ott Landmaschinen, Zollikofen	13